

GUIDE DE LA RÉGLEMENTATION SOCIALE POUR LES ENTREPRISES

Edition 2019

Francis VERBRUGGE
Ex. Senior Legal Counsel, Partena Professional

AVEC LA COLLABORATION DE :

Isabelle CALUWAERTS

Peggy CRIEL

Anne GHYSELS

Catherine LEGARDIEN

Catherine MAIRY

Laurence PHILIPPE

Els POELMANS

Yves STOX

Editeur responsable : Paul De Ridder

© 2019 Wolters Kluwer Belgium SA
Zénobe Gramme (bâtiment G)
Square des Conduites d'Eau 9-10
4031 Liège

Service clientèle et adresse de correspondance :

Motstraat 30
2800 Malines
Tél. : 015 78 76 00
client.BE@wolterskluwer.com
www.wolterskluwer.be

Hormis les exceptions expressément fixées par la loi, aucun extrait de cette publication ne peut être reproduit, introduit dans un fichier de données automatisé, ni diffusé, sous quelque forme que ce soit, sans l'autorisation expresse et préalable et écrite de l'éditeur.

D/2019/2664/122
978-94-03-00870-7
BP/GPP-YI19001

TABLE DES MATIÈRES GÉNÉRALE

Avant-propos	V
Principales modifications apportées à l'édition 2019	VII
PARTIE I LE CONTRAT DE TRAVAIL	
Chapitre I Conclusion du contrat de travail	1
Notion de contrat de travail	1
Types de contrats suivant la nature du travail	2
Durée du contrat de travail	8
Qui peut conclure un contrat de travail?	14
Obligation scolaire et embauche	15
Un contrat écrit est-il obligatoire?	17
Un contrat conclu par voie électronique?	19
Chapitre II Exécution du contrat de travail	25
I La période d'essai / Tests préliminaires à l'engagement	25
Période d'essai	25
Tests préliminaires à l'engagement	26
II Obligations et responsabilité des travailleurs	27
Les obligations du travailleur	28
Responsabilité du travailleur	34
1. Au cours de l'exécution du contrat	35
2. En dehors de l'exécution du contrat	41
III Obligations et responsabilité de l'employeur	42
Les obligations de l'employeur	42
Pouvoir disciplinaire de l'employeur	43
Responsabilité de l'employeur et recours	44
IV La modification unilatérale d'un élément du contrat	51
Principe	51
Les limites au droit de modifier les éléments du contrat	53
1. La modification doit être unilatérale	54
2. La modification doit porter sur un élément essentiel du contrat	55
3. La modification doit être importante	63
4. La modification doit être certaine et présenter un caractère temporaire ou définitif	64
Adaptations contractuelles autorisées	65
Attitude du travailleur et conséquences d'une modification irrégulière	66
V Le cautionnement	70
VI La clause de non-concurrence	72
Principes	72
Quelques précisions	75
Renonciation à l'application d'une clause de non-concurrence	76

Aspects social et fiscal	77
Tableau de synthèse	79
VII La clause d'écologie ou de formation	80
Chapitre III La suspension du contrat de travail	89
I Retards, absences, heures perdues	89
Le retard ou l'absence involontaire	89
Impossibilité d'entamer ou de poursuivre le travail	92
1. Que se passe-t-il si la maladie ou l'accident survient peu de temps après le début de l'activité journalière?	96
2. La rémunération journalière complète est-elle due si la journée de travail est interrompue parce que le travailleur doit se soumettre à des examens ou des soins médicaux?	97
Absence pour remplir son devoir électoral	98
Le cas de grève	99
II La maladie et l'accident	100
La justification de l'incapacité de travail	101
Contrôle de l'incapacité	107
Litige médical	115
La rémunération garantie à charge de l'employeur	120
1. Règles applicables aux employés (y compris les représentants de commerce)	121
2. Règles applicables aux ouvriers	130
3. Règles applicables aux domestiques	135
4. Tableau de synthèse – Intervention de l'employeur	136
La rechute	137
1. Solde de la rémunération garantie	139
2. Autre incapacité de nature différente	143
Reprise partielle du travail	145
1. Introduction	145
2. Acceptation préalable de la reprise partielle par l'employeur	146
3. Reprise d'un travail adapté autorisé seulement par le médecin-traitant	151
4. Reprise d'un travail adapté autorisé par le médecin-conseil de la mutuelle	152
5. Cumul des indemnités de mutuelle avec un revenu professionnel	159
6. Incapacité totale survenant pendant une reprise partielle	161
7. Incidences d'une reprise partielle du travail	164
Reprise complète du travail	172
Exclusions du droit à la rémunération garantie	177
Rupture du contrat pendant la maladie	182
III L'accident du travail	183
Formalités administratives	184
Rémunération garantie	191
1. Règles applicables aux ouvriers et aux domestiques	192
2. Règles applicables aux employés	197
3. Synthèse de l'intervention de l'employeur en cas d'accident de travail	199
4. Qu'entend-on par rémunération quotidienne moyenne?	199
Situations particulières	200
Incidences sur d'autres législations	203
IV La grossesse et l'accouchement	205
Droit d'absence pour examens médicaux prénatals	206
Protection de la santé et de la sécurité de la travailleuse	207

1. Interdiction d'exécuter certains travaux	208
2. Possibilité de refuser un travail de nuit	217
3. Interdiction d'effectuer des heures supplémentaires	220
Le congé de maternité	221
1. Congé prénatal	223
2. Congé postnatal	230
3. Synthèse relative à la durée du congé de maternité (depuis le 01.07.2004)	239
L'assurance maternité	240
Congé de maternité et incapacité de travail	244
1. Incapacité coïncidant avec la période de repos prénatal facultatif	244
2. Incapacité avant le repos de maternité et se prolongeant après celui-ci	245
3. Incapacité survenant pendant le repos de maternité et se prolongeant après celui-ci	246
4. Incapacité survenant immédiatement après la fin du repos postnatal	247
Obligations administratives	248
Rupture du contrat et protection contre le licenciement	249
Congé d'allaitement et pauses d'allaitement	250
Congé de maternité converti en cas de décès ou de l'hospitalisation de la mère	253
1. Principe	253
2. En cas de décès de la mère	254
3. En cas d'hospitalisation de la mère	255
V Les vacances annuelles	257
Personnes bénéficiaires du droit aux congés	257
Modalités d'attribution des congés	261
La durée des congés payés	265
1. Règles pour les employés	266
2. Règles pour les ouvriers et artistes	277
3. Règles pour les jeunes travailleurs (= "vacances-jeunes")	282
4. Règles pour certains travailleurs âgés (= "vacances-seniors")	286
Réflexion sur le calcul de la durée des vacances: le "crédit d'heures de vacances"	290
Les pécules de vacances	291
1. Pécules pour les employés et apprentis "intellectuels"	291
2. Pécule pour les ouvriers, domestiques et apprentis "manuels"	300
3. Pécule pour les jeunes travailleurs (= "vacances-jeunes")	302
4. Pécule pour certains travailleurs âgés (= "vacances seniors")	304
5. Pécule de sortie pour employés en cas de rupture de contrat et situations assimilées	307
6. Pécule en cas d'impossibilité de prendre ses congés	312
7. Décompte de décembre pour les employés réduisant leur temps de travail	313
8. Pécules extra-légaux	316
9. Tableau de synthèse relatif à l'octroi des pécules de vacances	317
Les jours de vacances supplémentaires (ou vacances européennes) en cas de début ou de reprise d'activité	318
1. Contexte et objet	318
2. Conditions générales d'application	319
3. Durée des vacances supplémentaires	325
4. Droit à des jours de vacances ordinaires et à des vacances supplémentaires	331
5. Pécule de vacances pour les jours de vacances supplémentaires	332
6. Dernières précisions	342
Incidences de certains événements sur les congés	343
VI Le chômage temporaire pour raisons économiques	350
Notion de causes économiques	352
Formalités de notification à charge de l'employeur	353
Sanctions pour non-respect des formalités de notification ou autre engagement	360
Durée autorisée du chômage économique	361

Modification du régime de chômage instauré	366
Indemnisation du travailleur	369
Établissement et délivrance de documents sociaux	372
Incidences du chômage économique sur certains événements	379
VII Le chômage temporaire pour cause d'accident technique	383
Notion d'accident technique	384
Formalités administratives	385
Indemnisation	391
VIII Le chômage temporaire pour cause d'intempéries	393
Principes	393
Notion d'intempéries	394
Communication à l'ONEm	395
Avertissement des travailleurs concernés	401
Indemnisation	403
Rupture du contrat par le travailleur	404
Avantages sectoriels	405
IX Le chômage économique des employés	406
Principe et champ d'application	407
Conditions d'application	408
1. Entreprises en difficulté	409
2. Conclusion d'une CCT ou d'un plan d'entreprise	410
3. Demande de reconnaissance auprès du Ministre de l'emploi	416
Procédure à respecter pour la mise en chômage	417
1. Première phase: envoi par recommandé du "formulaire spécial C106A"	418
2. Seconde phase: affichage dans l'entreprise, notification électronique à l'ONEm, communication au conseil d'entreprise	419
Régimes et durées autorisées du chômage économique	422
Indemnisation du travailleur	428
Formalités administratives	431
Incidence du chômage économique sur une période d'incapacité	432
Incidences du chômage économique sur la rupture du contrat	433
X Le chômage temporaire pour cas de force majeure	436
Principes	436
Notion de force majeure	437
Durée du chômage temporaire	438
Déclaration et preuve du chômage temporaire pour force majeure	439
Formulaires à délivrer aux travailleurs	440
Indemnisation des travailleurs	444
XI La grève	445
Indemnisation	446
Incidences d'une grève sur certains événements	452
Chapitre IV La rupture du contrat de travail	457

I	La rupture du contrat avec préavis	457
	Notification écrite et mentions obligatoires	458
	Modalités de notification	464
	1. Par la remise de la main à la main	465
	2. Par lettre recommandée	466
	3. Par exploit d'huissier	467
	Sanction pour non-respect des modalités de notification	468
	1. Résiliation du contrat par l'employeur	469
	2. Résiliation du contrat par le travailleur	470
	Prise de cours du préavis	471
	Détermination de l'ancienneté du travailleur	477
	1. Notion d'ancienneté	477
	2. Précisions diverses	478
	3. Ancienneté conventionnelle	479
	4. Ancienneté spécifique en qualité de travailleur intérimaire	480
	La durée des préavis (à partir du 1er janvier 2014)	481
	1. Délais de préavis pour les travailleurs en service à partir du 1er janvier 2014	482
	2. Délais de préavis pour les travailleurs en service avant le 1er janvier 2014	489
	3. Régime dérogatoire – Applicable à certains ouvriers à partir du 1er janvier 2014	497
	4. Délais de préavis en cas de RCC (régime de chômage avec complément d'entreprise)	504
	5. Délais de préavis réduits ou absence de préavis	507
	6. Dispositions transitoires pour les contrats de travail existants	518
	Le contre-préavis des travailleurs	519
	Pendant l'exécution du préavis	520
	Incidences de certaines absences (suspensions) sur le préavis	524
	1. La maladie ou l'accident	526
	2. Les vacances annuelles	530
	3. Congé de maternité	532
	4. Repos compensatoires (pour heures supplémentaires et réduction du temps de travail)	533
	5. Autres cas de suspension	534
	Calcul de la durée des périodes de suspension du préavis	535
	1. Première étape - détermination du nombre de jours de suspension	535
	2. Deuxième étape - prolongation du préavis à concurrence du nombre de jours obtenus	537
II	La rupture du contrat avec indemnité compensatoire de préavis	541
	Notification de la rupture	542
	Octroi d'une indemnité de préavis	545
	La rupture immédiate pendant une période d'incapacité de travail	552
	Les retenues applicables	555
	Modalités de paiement	558
	L'indemnité due à l'employeur	563
III	La rupture du contrat pendant la période d'essai	564
IV	La rupture immédiate du contrat pour faute grave	565
	La notion de faute grave	566
	Modalités de rupture	570
	1. Rompre le contrat de travail	571
	2. Notifier les motifs de la rupture	579
	Le contrôle judiciaire	586
V	La rupture du contrat par abandon de travail	589
VI	La rupture du contrat pour cas de force majeure	590

Principes généraux relatifs à la force majeure	590
La question de l'incapacité définitive de travailler jusqu'à la fin 2016	592
La question de l'incapacité définitive de travailler à partir de 2017	594
Le trajet de réintégration	595
1. Procédure à respecter dans le cadre du trajet de réintégration	596
2. Trajet de réintégration et attitude du médecin-conseil de la mutuelle	606
3. Fin du trajet de réintégration et constat d'une force majeure	607
4. Schéma récapitulatif général	610
5. Incapacité définitive suite à un accident du travail ou une maladie professionnelle	616
VII La rupture d'un contrat à durée déterminée ou pour un travail nettement défini	617
Rupture au terme convenu	618
Rupture avant le terme convenu	619
1. Par la volonté de l'une des parties	620
2. Travailleur en incapacité de travail	626
VIII La rupture de commun accord	629
IX La rupture du contrat avant le début de son exécution	630
Principe	631
Possibilité de notifier un délai de préavis avant exécution?	632
X La rupture du contrat de certains travailleurs protégés	633
Travailleurs protégés	634
Caractéristiques du mécanisme de protection	635
1. Interdiction de licencier	635
2. Limitations	636
3. Période de protection	637
4. Sanctions d'une rupture irrégulière	638
5. Cas d'application - protection de la femme enceinte et en congé de maternité	639
Tableau de synthèse	645
XI La motivation du licenciement (CCT n° 109)	646
Présentation générale de la CCT n° 109	647
Travailleurs concernés	648
1. Principe	648
2. Cas de licenciements exclus	649
Droit de connaître le motif du licenciement	650
1. Principe et procédure	650
2. Sanction	653
Licenciement manifestement déraisonnable	654
1. Notion	655
2. Contrôle des motifs du licenciement	656
3. Sanction	657
4. Régime de la charge de la preuve	660
XII Maintien de la notion de licenciement abusif pour certains ouvriers	661
Notion de licenciement abusif	662
Charge de la preuve	665
Sanction du licenciement abusif	666
XIII Les paiements dus et documents à remettre en fin de contrat	667
Paiements dus	668
1. Au moment de la rupture ou au plus tard à la date habituelle de paie qui suit la rupture	669
2. Postérieurement à la date habituelle de paie	670

Délivrance de certains documents	671
Autres formalités ou obligations	672
XIV Indemnité en compensation du licenciement pour les ouvriers	673
Suppression progressive de l'allocation de licenciement	674
Octroi d'une indemnité en compensation du licenciement	675
XV Reclassement professionnel et intervention dans les frais	681
Régime général de reclassement professionnel	682
1. Travailleurs concernés	683
2. Notion de reclassement professionnel	686
3. Offre de reclassement professionnel et prestataire de services	687
4. Déroulement et modalités du reclassement professionnel	688
Régime particulier de reclassement pour les travailleurs âgés de 45 ans et plus (CCT n° 82)	702
1. Travailleurs concernés	703
2. Notion de reclassement professionnel	707
3. Offre de reclassement et prestataire de services	708
4. Début de la procédure de reclassement	709
5. Déroulement de la procédure	716
6. Incidences de la procédure de reclassement	717
7. Sanctions	720
Tableau comparatif – Régimes général et particulier de reclassement professionnel	722
Régime particulier de reclassement professionnel pour les travailleurs dont le contrat a pris fin pour cause de force majeure médicale invoquée par l'employeur	723
Intervention dans les frais d'outplacement pour les travailleurs victimes d'une restructuration d'entreprise	731
PARTIE 2 LES CONTRATS DE TRAVAIL PARTICULIERS	
Chapitre I Le contrat de travail à temps partiel	737
Définition du travail à temps partiel	737
Un contrat de travail écrit	738
Durée du temps de travail	742
1. Notions de régime de travail et d'horaires de travail	742
2. Durée minimale des prestations	750
3. Publicité des horaires de travail	758
4. Contrôle des dérogations à l'horaire normal	759
5. Sanctions	764
6. Heures complémentaires	767
La rémunération du travailleur à temps partiel	768
1. Détermination du salaire	768
2. Rémunération au moins égale à celle d'1/3 d'un temps plein	769
3. Rémunération moyenne en cas d'horaire variable et de durée hebdomadaire moyenne	770
4. Heures complémentaires ouvrant le droit à un sursalaire	772
5. Remarques générales	777
6. Récapitulatif	778
Priorité pour l'obtention d'un emploi vacant	780
Incidence du travail à temps partiel	785
1. Incapacité de travail	785
2. La rupture du contrat	786
3. Les congés de circonstance ou petits chômages	788
4. Les jours fériés	789
5. Instauration d'un régime de travail à temps partiel	790
Droit au travail à temps partiel	791

Principe général de non-discrimination	794
Les travailleurs à temps partiel et la sécurité sociale	795
Chapitre II Le contrat pour une durée déterminée ou pour un travail nettement défini	796
Notions générales	797
1. Contrat conclu pour une durée déterminée	798
2. Contrat conclu pour un travail nettement défini	805
Conditions de validité du contrat	806
Contrats successifs à durée déterminée ou pour un travail nettement défini	810
Exécution et suspension du contrat	813
Remarques générales	817
Tableau de synthèse portant sur trois types de contrats limités dans le temps	818
Chapitre III Le contrat de travail de remplacement	819
Nature et objet du contrat	820
Forme et contenu du contrat de remplacement	823
Durée du contrat de remplacement	826
Contrats de remplacement successifs	830
Exécution du contrat	833
Rupture du contrat	838
1. Contrat à durée déterminée	839
2. Contrat à durée indéterminée	840
Questions particulières	845
1. Présence simultanée dans l'entreprise du remplaçant et du travailleur remplacé	845
2. Succession d'un contrat à durée déterminée et d'un contrat de remplacement	848
Chapitre IV Le contrat de représentant de commerce	849
Définition du représentant de commerce	850
Règles spécifiques en cours de contrat	854
1. La rémunération du représentant	855
2. La rémunération en cas de suspension du contrat	858
3. Durée du temps de travail	863
Règles spécifiques en fin de contrat	864
1. Droit aux commissions après contrat	865
2. L'indemnité d'éviction	866
La clause de non-concurrence	872
Chapitre V Le contrat de travail de domestique	873
Définition du travailleur domestique	873
Le contrat de travail et la réglementation du travail	874
Cas particuliers	883
Le travailleur domestique et la sécurité sociale	885
Chapitre VI Le contrat de travail d'occupation d'étudiant	886
Étudiants concernés	887
Caractéristiques du contrat d'occupation d'étudiant	888
1. Forme et contenu du contrat	889
2. Contrat à durée déterminée	892
3. Clause d'essai et particularités diverses	893
4. Rupture du contrat	896

Formalités administratives	897
1. Établissement d'une déclaration DIMONA	898
2. Demande de permis de travail pour certains étudiants étrangers	899
Conditions de travail et de rémunération	904
Assujettissement de l'étudiant à la sécurité sociale	910
Aspects fiscaux relatifs à l'occupation d'un étudiant	911
Chapitre VII La convention de premier emploi	913
Employeurs concernés	914
1. Principes et définitions	914
2. Calcul de l'effectif du personnel au 30 juin	916
Quota d'engagements obligatoires	917
1. Généralités	917
2. Détermination du quota de jeunes à occuper au niveau de l'entreprise (fraction ETP)	920
3. Détermination du nombre de jeunes travailleurs occupés dans le trimestre en cours (= réalisation de l'obligation)	922
4. Dispenses de l'obligation d'engagement/d'occupation	925
5. Sanction pour non-respect de l'obligation d'engagement/d'occupation	939
Travailleurs concernés par une CPE	940
La convention de premier emploi (CPE)	946
1. Types de contrats pouvant avoir la qualité de CPE	947
2. Une convention de premier emploi écrite	952
3. Une formalité administrative: la carte de premier emploi	953
4. Durée de la CPE et prolongation(s) éventuelle(s) de celle-ci	954
5. Exécution de la convention de premier emploi	957
6. Fin de la convention de premier emploi	962
Obligation de stage d'intégration en entreprise de 1 %	964
Chapitre VIII Le contrat d'occupation de travailleur à domicile	968
Définition	969
Obligation d'établir un contrat écrit	971
Règles spécifiques pour certains cas de suspension du contrat	974
Rupture du contrat	978
Réglementations du travail applicables	979
Chapitre IX Le télétravail	984
Le télétravail régulier ou "structurel" (CCT n° 85)	985
1. Définition du télétravail régulier	986
2. Travailleurs et employeurs concernés	987
3. Conditions d'application du télétravail régulier	988
4. Modalités d'exercice du télétravail régulier	992
5. Remboursement des coûts du télétravail régulier	1000
6. Télétravail et accident du travail	1005
7. Introduction du télétravail régulier dans l'entreprise	1006
Le télétravail occasionnel (non régulier)	1007
1. Introduction	1007
2. Définition du télétravail occasionnel	1008
3. Travailleurs et employeurs concernés	1009
4. Hypothèses d'application du télétravail occasionnel	1010
5. Conditions de travail applicables	1011
6. Introduction d'une demande et accord de l'employeur	1012
7. Contenu de l'accord des parties	1013
8. Etablissement d'un cadre général pour l'application du télétravail occasionnel	1014
9. Télétravail occasionnel et accident du travail	1015

Chapitre X Le contrat de travail temporaire et intérimaire	1016
Cas d'application et durée du contrat	1017
1. Remplacement temporaire d'un travailleur permanent dont le contrat est suspendu ou a pris fin	1018
2. Pour répondre à un surcroît temporaire de travail	1019
3. Pour procéder à l'exécution d'un travail exceptionnel	1020
4. Pour un motif d'insertion (uniquement dans le cadre d'un contrat de travail intérimaire)	1021
5. Synthèse relative aux hypothèses dans lesquelles le recours au travail temporaire et intérimaire est autorisé – Durée du contrat	1030
Procédures d'autorisation et/ou d'information	1031
1. Dans le cadre d'un contrat pour l'exécution d'un travail temporaire	1031
2. Dans le cadre d'un contrat de travail intérimaire	1035
Informations générales à fournir aux syndicats	1038
Le contrat de travail temporaire	1039
1. Forme du contrat	1040
2. Clause d'essai	1042
3. Rupture du contrat	1043
Le contrat de travail intérimaire	1047
1. L'intérimaire et l'entreprise de travail intérimaire	1048
2. L'intérimaire et l'utilisateur	1063
3. L'entreprise de travail intérimaire et l'utilisateur	1064
La mise de travailleurs à la disposition d'utilisateurs	1065
1. Généralités	1065
2. Exceptions	1068
La mise à disposition au sein d'un groupement d'employeurs	1072
Chapitre XI Le flexi-job	1082
Notion de "flexi-job"	1082
Employeurs concernés	1083
Travailleurs concernés	1084
Conditions d'exercice d'un "flexi-job"	1085
Les contrats pour un "flexi-job"	1088
1. Le contrat-cadre	1089
2. Le contrat de travail pour un "flexi-job"	1093
Déclaration Dimona des "flexi-jobs"	1098
1. Déclaration Dimona par contrat et par trimestre	1099
2. Déclaration Dimona par jour (contrat de travail conclu oralement)	1100
3. Notification de la déclaration Dimona	1101
Enregistrement des présences	1102
Flexisalaire et flexipécule de vacances	1103
Flexi-job – Sécurité sociale et fiscalité	1105
Les flexi-jobs et la réglementation du travail au sens large	1106
Les droits sociaux des travailleurs exerçant un flexi-job	1107
Sanctions pour non respect des dispositions légales	1108
PARTIE 3 LA RÉGLEMENTATION DU TRAVAIL	
Chapitre I La durée du travail	1109
I Dispositions générales	1109
Notion de durée du travail	1111
Travailleurs concernés	1113

Les limites minimales du temps de travail	1114
1. Durée minimale de 3 heures au moins par prestation	1115
2. Durée hebdomadaire minimale au moins égale à 1/3 d'un temps plein	1116
3. Limite minimale journalière de 6 heures pour les travailleurs occupés la nuit	1117
Les limites maximales de la durée du travail	1118
1. Sur le plan journalier	1119
2. Sur le plan hebdomadaire	1120
3. Pour certaines activités exercées la nuit	1121
La question de la réduction du temps de travail	1122
Les dérogations aux limites normales du temps de travail	1123
Tableau de synthèse – Dépassement des limites normales	1124
Récupération des dépassements des limites normales	1125
1. Régime général	1126
2. Régime particulier	1128
3. Comment déterminer les heures de dépassement?	1129
4. Modalités de récupération	1132
5. Époque de paiement des heures de dépassement	1133
6. Incidences des repos compensatoires sur le contrat de travail	1134
7. Possibilité pour le travailleur de renoncer à la récupération de certaines heures de dépassement	1136
Octroi d'un sursalaire	1139
1. Principes	1140
2. Quelques précisions encore	1142
3. Modalités de calcul des sursalaires	1143
4. Tableau récapitulatif - Limites hebdomadaires - Sursalaire - Repos compensatoire	1144
5. Applications pratiques	1145
6. Un régime dérogatoire en matière de paiement de sursalaires	1146
7. Paiement des sursalaires	1147
8. Conversion du sursalaire en repos compensatoires	1148
Les heures supplémentaires volontaires	1149
Les temps de pause	1153
Les intervalles de repos entre la cessation et la reprise du travail	1154
Durée du travail des jeunes (moins de 18 ans)	1156
II Dispositions particulières pour le travail à temps partiel	1160
Notion de travail à temps partiel	1160
Dépassement de l'horaire de travail à temps partiel	1161
III Le système de l'horaire flexible de travail	1162
Présentation générale	1162
Conditions d'application	1163
Respect de la durée hebdomadaire moyenne de travail	1166
Flexibilité et heures supplémentaires	1168
Paiement de la rémunération	1171
Adaptation du règlement de travail et avertissement des travailleurs	1173
IV Les horaires flottants et dynamiques	1176
Travailleurs concernés	1177
Les horaires flottants et leurs limites	1178
1. Plages fixes et plages variables (mobiles)	1179
2. Limites journalière et hebdomadaire	1180
Respect d'une durée hebdomadaire moyenne au cours d'une période de référence	1181
1. Principe	1181
2. Tempéraments apportés au respect d'une durée hebdomadaire moyenne	1182

Païement de la rémunération et particularités	1185
Horaires flottants et heures supplémentaires	1186
Instauration du système et modalités d'application	1187
Mise en place d'un système de suivi du temps	1190
Dispositions transitoires pour régimes flottants existants	1191
V Tableau de synthèse comparatif sur la flexibilité en matière de temps de travail	1192
VI L'introduction de nouveaux régimes de travail dans les entreprises	1193
Principes	1193
Employeurs et travailleurs concernés	1194
Dérogations autorisées	1196
1. Dérogations à la durée du travail	1197
2. Dérogation à l'interdiction du travail dominical	1199
3. Dérogation à l'interdiction du travail de nuit	1201
4. Dérogations à la législation sur les jours fériés	1203
5. Dérogations dans le secteur de la construction	1205
6. Remarque générale	1207
Incidences de l'introduction d'un nouveau régime de travail	1208
1. Rémunérations	1209
2. Règlement de travail	1216
Procédure	1217
1. Information préalable	1218
2. Négociation	1219
Chapitre II Le repos du dimanche	1224
Principe général et champ d'application	1224
Dérogations au principe du repos dominical	1225
1. Dérogations applicables dans toutes les entreprises sans limitation	1226
2. Dérogations propres à certains secteurs ou entreprises sans limitation	1227
3. Dérogations propres au secteur de la distribution	1228
4. Dérogations limitées et/ou particulières	1232
Dispositions spécifiques pour le travail dominical des jeunes travailleurs	1237
Conditions de travail en rapport avec le travail dominical	1241
1. L'octroi d'un repos compensatoire	1242
2. La rémunération du travail dominical	1243
Chapitre III Le travail de nuit	1244
Travailleurs et employeurs concernés	1245
Dérogations à l'interdiction d'un travail de nuit	1246
1. Exceptions prévues par la loi	1247
2. Exceptions prévues par arrêté royal	1248
3. Exceptions conventionnelles	1249
Procédure générale d'introduction d'un régime de travail comportant des prestations de nuit (entre 24h et 5h du matin)	1250
Procédure particulière d'introduction d'un travail de nuit pour les entreprises de l'e-commerce	1254
Mesures d'encadrement du travail de nuit: CCT n° 46 et 49	1258
1. Employeurs et travailleurs concernés	1259
2. Modalités d'application	1260
3. Procédure de passage à un régime de travail visé par la CCT n° 46	1266
4. Possibilités de retour à un autre régime de travail	1267
5. Organisation du transport	1275
6. Attribution d'une indemnité financière	1276
7. Intervalles de repos et durée du travail	1277

Insertion des travailleurs dans un régime de nuit	1281
Durée du travail pour les travailleurs de nuit	1284
Travail de nuit pour les jeunes travailleurs (– de 18 ans)	1290
Questions particulières	1291
1. Les gardes dormantes	1292
2. La rémunération du travail de nuit	1293
Chapitre IV Les jours fériés	1294
Principes généraux	1294
Remplacement des jours fériés coïncidant avec un jour d'inactivité	1300
1. Généralités	1300
2. Situations particulières	1303
Occupation un jour férié et octroi d'un repos compensatoire	1311
La rémunération du jour férié (d'un jour de remplacement ou d'un jour de repos compensatoire)	1314
Les jours fériés en cas de suspension du contrat	1318
Les jours fériés en cas de fin du contrat	1321
Chapitre V Les congés de circonstance ("petits chômages")	1325
Congés de circonstance autres que le congé d'adoption	1326
1. Motifs et durée de l'absence	1326
2. Modalités d'octroi	1337
3. Paiement des jours de congé de circonstance	1340
4. Protection contre le licenciement en cas de congé de naissance	1342
Congé d'adoption	1343
Congé pour soins d'accueil	1352
Congé parental d'accueil	1359
Chapitre VI Les congés pour raisons impérieuses	1367
Principes	1367
Caractéristiques générales	1368
Incidences sur la durée du travail	1373
Sur le plan social	1374
Chapitre VII Les congés thématiques	1375
Droit à l'interruption de carrière pour assister une personne en soins palliatifs	1376
Droit à l'interruption de carrière pour l'assistance ou l'octroi de soins à un membre du ménage ou de la famille qui souffre d'une maladie grave	1389
1. Dispositions générales	1389
2. Dégagements en cas d'hospitalisation d'un enfant	1401
Droit à l'interruption de carrière à titre de congé parental	1409
Synthèse relative aux "congés thématiques" (situation en vigueur au 31.12.2018)	1423
Congé parental sur la base de la CCT n° 64	1424
1. Principes	1424
2. Bénéficiaires du congé	1426
3. Conditions requises pour l'exercice de ce droit	1427
4. Avertissement écrit	1430
5. Mise en œuvre du congé parental	1431
6. Absence d'octroi d'un revenu de remplacement	1434
7. Interdiction de cumul	1435
8. Protection contre le licenciement	1436
9. Reprise du travail dans l'entreprise	1440
10. Remarques finales	1442

Chapitre VIII Le système du crédit-temps	1443
I Genèse du système et objet du crédit-temps	1443
II Employeurs et travailleurs concernés par la CCT n° 103	1451
III Les 3 régimes prévus par la CCT n° 103 (modifiée par la CCT n° 103ter)	1453
Le droit à un crédit-temps "sans motif" (CCT n° 103)	1453
Le crédit-temps "avec motif" (CCT n° 103 et 103ter)	1454
Le crédit-temps "fin de carrière" (CCT n° 103 et 103ter)	1464
Dispositions communes aux 2 régimes de crédit-temps	1475
1. Contrat de travail écrit en cas de réduction des prestations	1475
2. Calcul du délai d'occupation de 12 ou 24 mois	1477
3. Condition de carrière de 25 ans (art. 10, § 3)	1480
4. Condition de carrière de 28 ans	1481
5. Organisation du travail en cas de réduction d'1/5e	1482
Prolongation ou transition (passage) d'un régime de crédit-temps à l'autre	1483
Maintien du crédit-temps en cas de changement d'employeur?	1487
IV Les modalités d'exercice du droit au crédit-temps	1488
Accord de l'employeur dans les entreprises de 10 travailleurs ou moins	1489
Procédure d'introduction de la demande	1490
Le report ou le retrait de l'exercice du droit	1491
1. Le report général de l'exercice du droit	1492
2. Le report spécifique pour certains travailleurs âgés de 55 ans ou plus	1493
3. Le retrait ou la modification de l'exercice du droit (= le rappel du travailleur)	1494
V Les règles d'organisation du crédit-temps	1495
Limitation des absences simultanées	1496
Mécanisme de préférence et de planification	1502
VI Absence d'obligation de remplacement	1503
VII Octroi des allocations d'interruption	1504
Crédit-temps "sans motif"	1505
Crédit-temps "avec motif"	1506
Crédit-temps "fin de carrière"	1509
Dernières précisions en rapport avec l'allocation d'interruption	1514
VIII Modalités d'octroi des allocations	1515
IX Garanties d'exercice du droit au crédit-temps	1519
Maintien de la fonction	1520
Protection spéciale contre le licenciement	1521
X Reprise du travail avant la date de fin prévue	1526
XI Aspects de sécurité sociale du crédit-temps	1527
XII Tableau de synthèse au 31 décembre 2018	1533
Chapitre IX Le congé-éducation payé	1535
Les bénéficiaires du congé-éducation payé	1536
Formations ouvrant le droit au congé-éducation	1537

Durée du congé-éducation payé	1540
1. Pour les travailleurs occupés à temps plein	1540
2. Pour les travailleurs occupés à temps partiel	1541
Prise du congé-éducation et planification de celui-ci	1546
Obligations à remplir par le travailleur	1550
Rémunération du congé-éducation	1555
1. Pour les travailleurs occupés à temps plein	1555
2. Pour les travailleurs à temps partiel	1556
Perte du droit au congé-éducation (ex.: abandon, assiduité insuffisante, échec)	1557
Protection contre le licenciement	1558
Remboursement des rémunérations	1561
Chapitre X Congé sans solde, don de jours de congés conventionnels et épargne-carrière	1567
Le congé sans solde	1568
1. Notion	1569
2. Accord des parties et modalités d'exercice	1570
3. Le retour au travail	1571
4. Incidences du congé sans solde	1572
Le don de jours de congés conventionnels	1573
1. Principes généraux	1573
2. Conclusion d'une CCT ou adaptation du règlement de travail	1574
3. Conditions posées pour l'obtention d'un don de congés	1575
4. Procédure relative à la demande d'un don de congés	1576
5. Suspension du contrat du travailleur bénéficiaire	1577
L'épargne-carrière	1578
1. Objectif et définition de l'épargne-carrière	1579
2. Les éléments de l'épargne-carrière	1580
3. Mise en œuvre de l'épargne-carrière	1583
4. Dispositions relatives à l'encadrement de l'épargne-carrière	1584
5. Cessation du contrat et épargne-carrière	1585
Chapitre XI La formation des travailleurs	1586
Employeurs concernés	1587
Concrétisation de l'objectif interprofessionnel	1588
Précisions diverses	1592
Chapitre XII La rémunération et les indemnités diverses	1596
I Notion de rémunération	1596
II Fixation de la rémunération	1599
III Paiement et protection de la rémunération	1606
Monnaie du paiement	1607
Mode de paiement	1608
Époque et date de paiement	1610
Protection de la rémunération en cas de saisie ou de cession	1614
Décompte et quittance pour solde de tout compte	1615
Le privilège des travailleurs sur la rémunération	1617
IV Les avantages en nature	1618
Le principe du paiement en nature	1619
Évaluation des prestations en nature	1623

Octroi des avantages en nature en cas de suspension	1626
V Les avantages de toute nature & les remboursements de frais professionnels	1627
Les avantages de toute nature	1627
1. Disposition gratuite d'une habitation	1629
2. Chauffage-électricité et autres charges	1631
3. Repas fournis à titre gratuit ou à prix réduits	1632
4. Prêts à intérêt réduit	1633
5. Utilisation privée d'une voiture de société	1634
6. Utilisation d'un vélo d'entreprise	1637
7. Mise à disposition pour un usage privé d'un PC et/ou d'une connexion internet et/ou d'une tablette numérique et/ou d'un GSM, smartphone et/ou d'un abonnement téléphonique	1640
8. Intervention patronale dans l'achat d'un "PC privé" par le travailleur	1643
Les avantages sociaux immunisés	1647
1. Sur le plan social	1648
2. Sur le plan fiscal	1649
Les indemnités pour dépenses professionnelles	1652
Octroi d'avantages non récurrents liés aux résultats (CCT n° 90)	1655
Octroi d'une prime bénéficiaire	1658
Synthèse des aspects sociaux et fiscaux de certains avantages, indemnités, primes et allocations	1662
VI Retenues sur les rémunérations	1663
Retenues autorisées	1663
Calcul et limites des retenues	1664
VII Saisie et cession de la rémunération	1666
Notion de saisie-arrêt exécutoire	1667
Notion de cession de rémunération	1669
Sommes saisissables ou cessibles	1673
Les quotités saisissables ou cessibles	1677
1. Principes généraux	1677
2. Diminution des quotités pour enfant(s) à charge	1679
3. Modalités de calcul	1686
4. Indemnités et situations particulières	1689
Concours entre cessions et saisies	1693
La traçabilité des rémunérations versées sur un compte à vue	1697
Le règlement collectif de dettes	1701
VIII Les frais de transport du domicile au lieu de travail	1705
Utilisation d'un moyen de transport en commun	1705
1. Caractère obligatoire de l'intervention patronale	1705
2. Montant de l'intervention	1707
3. Époque de remboursement	1710
4. Modalités de remboursement	1711
5. Dérogations sectorielles	1714
6. Aspects sociaux et fiscaux de l'intervention	1715
Utilisation d'un véhicule privé ou de société	1721
Une alternative à la voiture de société: l'allocation de mobilité	1726
1. Principes généraux	1726
2. Instauration de l'allocation ou du régime "cash for car"	1727
3. Conditions d'octroi et de validité d'une allocation de mobilité	1728
4. Conséquences juridiques de l'octroi d'une allocation de mobilité	1732
5. Durée de l'allocation de mobilité	1733
6. Montant de l'allocation de mobilité	1734
7. Traitement social et fiscal de l'allocation de mobilité	1735

Transport collectif organisé (TCO) ou covoiturage organisé par l'employeur	1738
1. Sur le plan social	1739
2. Sur le plan fiscal	1742
Déplacement à bicyclette et/ou à pied du domicile au lieu de travail	1744
Synthèse relative à l'exonération fiscale accordée au travailleur	1746
Plan de gestion de la mobilité	1747
1. Diagnostic fédéral "déplacements domicile-lieu de travail"	1747
2. "Plans de déplacements d'entreprise" bruxellois	1748
Chapitre XIII La prépension conventionnelle ou chômage avec complément d'entreprise	1749
I Aperçu général	1749
II Réglementation applicable à partir du 01.01.2008	1751
Conditions d'accès	1752
1. Licenciement du travailleur	1752
2. Existence d'une convention collective de travail	1756
3. Condition d'âge et condition de carrière (à partir du 1 ^{er} janvier 2015)	1757
4. Calcul des années de carrière professionnelle	1782
5. Condition d'admissibilité aux allocations de chômage	1783
6. Inscription dans une cellule pour l'emploi (= particularité)	1784
Le remplacement du prépensionné dans l'entreprise	1785
Entreprises en difficulté ou en restructuration	1792
1. Notions d'entreprises en difficulté ou en restructuration	1793
2. Procédure de reconnaissance	1795
3. Dispositions particulières dérogatoires au régime général	1796
III Les revenus du prépensionné	1801
Allocations de chômage et indemnité de prépension ("complément d'entreprise")	1801
Les retenues sociales et fiscales	1811
IV La gestion active des restructurations	1813
Champ d'application	1814
1. Employeurs concernés	1814
2. Travailleurs concernés	1815
Introduction d'une demande de reconnaissance	1816
Mise en place d'une cellule pour l'emploi	1817
Dispositions dérogatoires au régime général	1818
V Statut du travailleur prépensionné	1823
"Anciens" chômeurs avec complément d'entreprise (= "chômeurs RCC en cours")	1824
"Nouveaux" chômeurs avec complément d'entreprise (= "nouveaux arrivants")	1825
Interdiction de cumul avec d'autres indemnités	1828
Activités autorisées	1829
Exercice d'une activité en dehors des limites autorisées	1831
Reprise d'une activité professionnelle – CCT n° 17tricies	1832
Incidences sur la pension de retraite	1834
Durée du maintien du statut de travailleur prépensionné	1835

Chapitre XIV Migration de main-d'œuvre – Habiter et travailler en Belgique	1836
I Introduction	1836
Généralités	1836
Principe de base – Bref rappel	1837
Ressortissants de l'EEE	1841
Travailleurs et employeurs	1842
Répartition des compétences entre les Régions (travail) et l'État fédéral (séjour)	1843
Ressortissants de l'EEE	1844
1. Séjour	1844
2. Travail	1845
Ressortissants de pays tiers	1846
1. Ressortissants de pays tiers: une durée de séjour et d'occupation de 90 jours maximum	1847
2. Ressortissants de pays tiers: une durée de séjour et d'occupation supérieure à 90 jours	1853
II Région flamande	1860
Catégories de travailleurs autorisées au travail pour une durée illimitée	1861
Catégories de travailleurs dispensées pour une durée déterminée	1862
Conditions d'octroi de l'autorisation de travail	1863
1. Catégories spécifiques de travailleurs	1864
2. Examen du marché de l'emploi	1865
Mobilité européenne des travailleurs: personnel hautement qualifié, de direction ou travailleurs spécialisés	1866
1. La carte bleue européenne	1867
2. Le permis ICT	1868
La procédure et le dossier de demande	1869
Durée de validité et renouvellement	1870
Seuils salariaux	1871
Administration régionale compétente	1872
III Région wallonne	1873
Catégories de travailleurs dispensées d'autorisation de travail	1874
1. Dispense s'appliquant indépendamment de la nature ou de la durée de l'occupation future	1875
2. Dispense dépendant de la nature et de la durée de l'occupation future	1876
Conditions d'octroi de l'autorisation de travail	1877
1. Conditions générales d'octroi	1878
2. Catégories spécifiques de travailleurs	1879
Mobilité européenne des travailleurs: personnel hautement qualifié, de direction ou travailleurs spécialisés	1880
1. La carte bleue européenne	1881
2. Le permis ICT	1882
La procédure et le dossier de demande	1883
Durée de validité et renouvellement	1884
Seuils salariaux	1885
Administration régionale compétente	1886
IV Région de Bruxelles-Capitale	1887
Remarque générale	1888
Administration régionale compétente	1889

V Communauté germanophone	1890
Remarque générale	1891
Administration régionale compétente	1892
Chapitre XV Une occupation transfrontalière	1893
I Une occupation transfrontalière au sein de l'Union européenne	1893
Scénario 1. Transfert vers un autre Etat	1894
1. Etablissement d'un nouveau contrat	1895
2. Quel est le droit du travail applicable?	1896
3. Quel Etat va prélever les cotisations sociales?	1900
4. Applications concrètes	1901
Scénario 2. Détachement temporaire dans un autre Etat	1908
1. Situation visée	1908
2. Etablissement d'une convention de détachement	1909
3. Quel est le droit du travail applicable?	1910
4. Quel Etat va prélever les cotisations sociales?	1913
5. Applications concrètes	1917
Scénario 3. Occupation simultanée dans plusieurs Etats membres	1922
1. Situation visée	1922
2. Etablissement d'un ou de plusieurs contrats	1923
3. Quel est le droit du travail applicable?	1924
4. Quel Etat va prélever les cotisations sociales?	1927
Tableau de synthèse relatif à une occupation transfrontalière au sein de l'Union européenne	1930
Mesures de contrôle et formalités administratives	1931
1. Appréciation de l'existence d'un détachement	1932
2. Renforcement des mesures de contrôle	1933
3. La déclaration "Limosa" obligatoire	1937
4. Dispense d'établir et de tenir certains documents sociaux	1947
5. Tableau récapitulatif – Documents sociaux, déclaration obligatoire Limosa et nouvelles obligations	1949
6. Tenue de documents sociaux par un mandataire en Belgique	1950
II Une occupation transfrontalière en dehors de l'Union européenne	1951
Loi applicable au contrat de travail	1952
1. Maintien du contrat de travail existant	1953
2. Suspension du contrat et conclusion d'un contrat de détachement	1954
3. Rupture du contrat et conclusion d'un nouveau contrat	1955
Etablissement d'un écrit avant le détachement	1956
Les conditions de travail	1957
Respect des dispositions impératives	1958
Régime de sécurité sociale applicable?	1959
Chapitre XVI Les documents sociaux obligatoires	1960
I Le registre du personnel	1960
Établissement d'un registre du personnel	1961
1. Occupation sur un seul lieu de travail	1962
2. Occupation sur plusieurs lieux de travail	1968
Conservation des registres du personnel (général et spécial)	1973
Les registres de présence et de mesure du temps de travail	1974
II Le compte individuel et le décompte de paie	1975
La notion de compte individuel	1976
La tenue et le lieu de tenue du compte individuel	1978

Mentions à apporter sur le décompte de paie et au compte individuel	1979
Communication d'une copie du compte individuel au travailleur	1984
Conservation du compte individuel du travailleur	1985
Le décompte de paie	1986
États particuliers de prestations	1989
1. État des prestations en application de la réglementation sur les heures supplémentaires	1990
2. État des prestations en cas de régime de travail flexible	1994
III Le règlement de travail	1999
Caractère obligatoire du règlement de travail	1999
Utilité du règlement de travail	2000
Contenu du règlement de travail	2001
Établissement du règlement de travail	2004
Communications diverses et lieu de tenue du règlement	2008
IV Le livre de validation	2012
V La déclaration immédiate de l'emploi (DIMONA)	2020
Qu'est-ce que "la déclaration immédiate de l'emploi" (DIMONA)?	2021
Employeurs concernés	2022
Travailleurs concernés	2023
Contenu de la DIMONA	2025
1. Avant l'engagement de chaque nouveau travailleur (= déclaration d'entrée) ("Dimona In")	2026
2. En cas de départ du travailleur (= déclaration de sortie) ("Dimona Out")	2032
Avis de réception DIMONA et attribution d'un n° DIMONA	2033
Rectifications et/ou annulations	2035
Modalités de transmission de la DIMONA	2036
Consultation et accès au réseau Extranet de la sécurité sociale	2037
Sanctions applicables (civile, pénale ou administrative)	2038
VI Envoi et archivage électronique de certains documents sociaux	2041
Chapitre XVII L'emploi des langues dans les entreprises	2046
Région flamande	2047
Région wallonne	2055
Autres régions: "Bruxelles-Capitale" – Région Allemande – Communes à "facilités"	2060
1. "Bruxelles-Capitale" (19 communes)	2063
2. Région de langue allemande	2064
3. Communes à "facilités"	2065
Observations générales et communes aux régions	2067
Chapitre XVIII La protection de la vie privée au travail	2068
I Respect de la vie privée: introduction	2068
II Le règlement général sur la protection des données (RGPD)	2069
Quand le RGPD s'applique-t-il et quelles sont les données protégées?	2070
Quelle protection garantir? Six principes de base	2074
Les droits de la personne concernée	2075
Mise en œuvre du RGPD: feuille de route	2083
1. Base juridique du traitement	2084

2. Données à caractère personnel sensibles	2089
3. Données à caractère personnel pénales	2090
Formalités	2091
1. Registre des activités de traitement	2092
2. Etablissement d'une politique de confidentialité	2095
3. Le règlement de travail et l'avenant au contrat de travail	2096
4. Pendant combien de temps les données à caractères personnel doivent-elles être conservées?	2097
5. Transfert vers des pays en dehors de l'UE (RGPD, art. 44-50)	2098
6. Le délégué à la protection des données: pas toujours obligatoire	2099
Mesures de sécurité techniques et organisationnelles	2100
Sanctions	2101
Preuve recueillie irrégulièrement	2102
III Secret des communications électroniques	2103
IV Contrôle des données de communication électronique (CCT n° 81) ou contrôle de l'usage d'internet et de la messagerie électronique	2108
Objet de la CCT n° 81	2109
Modalités de contrôle des données de communication électroniques	2112
1. Principe de finalité	2113
2. Principe de proportionnalité	2114
3. Principe de transparence (= information préalable des travailleurs)	2115
Individualisation des données de communication électroniques	2118
V Conséquences éventuelles liées à un contrôle des moyens de communication	2121
VI Réglementer l'utilisation des nouvelles technologies	2125
Chapitre XIX Transfert ou cession d'entreprise	2126
Transfert conventionnel d'entreprise	2127
1. Champ d'application	2127
2. Information et consultation des représentants des travailleurs	2132
3. Maintien du contrat et des conditions de travail	2133
4. Questions particulières	2137
5. Protection contre le licenciement	2140
6. Responsabilité solidaire du cédant et du cessionnaire	2141
Réorganisation judiciaire et transfert d'entreprise sous autorité de justice	2142
Reprise d'actif après faillite et réengagement de travailleurs	2150
Intervention du Fonds de fermeture: indemnité de transition	2154
Chapitre XX Le licenciement collectif	2160
I Aperçu général	2160
II Information et consultation des représentants des travailleurs	2162
Notion de licenciement collectif	2162
Entreprises concernées	2166
Procédure de consultation des représentants des travailleurs	2169
1. Information – consultation	2169
2. Notifications à l'office de l'emploi et de la formation (FOREm – VDAB – Actiris) et à l'autorité fédérale	2171
Notification du projet de licenciement et délai d'attente	2172
1. Notifications officielles	2172
2. Délai d'attente avant de procéder au licenciement collectif	2175
Contestation de la procédure d'information et de consultation	2177

Protection des travailleurs licenciés	2178
1. Travailleurs concernés et périodes de référence	2179
2. Application de la protection	2182
3. Nature de la protection	2184
III Octroi d'une indemnité de licenciement collectif	2187
Notion de licenciement collectif	2188
Entreprises concernées (20 travailleurs au moins)	2189
Travailleurs bénéficiaires de l'indemnité	2190
Montant de l'indemnité	2192
Durée de l'indemnisation	2199
Cumuls non autorisés	2200
IV La gestion active des licenciements collectifs	2201
Employeurs concernés	2202
Travailleurs concernés	2203
Notification de l'annonce de licenciement collectif	2204
Mise en place d'une cellule pour l'emploi	2205
1. Caractère obligatoire ou facultatif	2206
2. La cellule pour l'emploi et divers aspects	2207
3. Alternatives à la mise en place d'une cellule pour l'emploi interne	2211
Inscription du travailleur dans la cellule pour l'emploi	2214
1. Caractère obligatoire de l'inscription	2214
2. Procédure d'inscription	2215
3. Durée d'inscription dans la cellule	2220
4. Délivrance d'une carte de réduction restructurations	2221
Païement d'une indemnité de reclassement	2223
1. Modalités de calcul et de paiement	2224
2. Indemnité de reclassement et indemnité de congé	2225
3. Remboursement partiel de l'indemnité de reclassement	2229
4. Tableau de synthèse - Rupture du contrat dans le cadre de la restructuration	2230
Observations finales	2231
Chapitre XXI La fermeture d'entreprise	2232
I Aperçu général	2232
II La fermeture de l'entreprise	2234
Notions d'entreprise et de fermeture d'entreprise	2234
1. Entreprises et travailleurs concernés	2235
2. Notion de fermeture d'entreprise	2237
Obligations d'information à charge de l'employeur	2244
1. Information préalable à donner aux travailleurs et à certaines autorités	2245
2. Information au fonds de fermeture	2246
Païement d'une indemnité de fermeture	2249
1. Conditions d'octroi	2250
2. Montant de l'indemnité de fermeture	2253
3. Délai de paiement	2254
4. Cumul de l'indemnité de fermeture avec d'autres indemnités	2255
III Rôle et intervention en garantie du Fonds de fermeture des entreprises	2256
Rôle du Fonds de fermeture des entreprises (FFE)	2256
Interventions en garantie du Fonds de fermeture	2257
1. Indemnité de fermeture	2258

2. Rémunérations, indemnités et avantages	2259
3. Indemnité de transition	2263
4. Intervention en cas de force majeure	2264
5. Indemnités complémentaires dues à certains travailleurs protégés	2265
6. Indemnité de prépension	2266
7. Le chômage temporaire	2267
Situations transnationales	2268
Procédure de demande et paiement des interventions du Fonds	2269
Remboursement des sommes payées	2270
PARTIE 4 LA SÉCURITÉ SOCIALE	
Chapitre I L'assujettissement à l'ONSS	2271
I Aperçu général	2271
II Champ d'application de la sécurité sociale	2272
Principe de la territorialité	2272
1. Principe général	2272
2. Détachement à l'étranger	2273
Régime de la sécurité sociale d'Outre-Mer (ex ORPSS ou ex OSSOM)	2285
Travailleurs et employeurs concernés	2287
Extensions de l'assujettissement	2292
Limitations à l'assujettissement	2306
Exclusions à l'assujettissement	2317
Cas particulier d'exclusion: les étudiants	2326
III Obligations de l'employeur	2335
Immatriculation à l'ONSS	2336
Déclaration trimestrielle	2337
Païement des cotisations	2339
Déclaration de cessation d'activité	2340
Formalités liées à l'octroi des prestations	2341
Chapitre II Les cotisations de sécurité sociale	2342
I Base de calcul des cotisations sociales	2342
Rémunérations soumises au calcul des cotisations	2342
Le cas particulier des titres-repas	2346
1. Octroi par convention collective ou convention individuelle écrite	2348
2. Octroi d'un titre-repas par jour de travail effectivement presté	2349
3. Intervention patronale de 6,91 € maximum	2353
4. Intervention du travailleur à concurrence de 1,09 € au moins	2354
5. Durée de validité limitée et mentions obligatoires	2355
6. Titres-repas nominatifs	2356
7. Mentions sur la fiche de paie	2357
8. Possibilité de vérification du solde	2358
9. Délivrance des titres-repas par un éditeur agréé	2359
10. Gratuité de la carte électronique sauf cas de vol ou de perte	2360
11. Dernières précisions utiles	2361
Le cas particulier des primes d'ancienneté	2364
Le cas particulier des indemnités complémentaires accordées à des travailleurs âgés de 58 ans et plus ("fin de carrière en douceur")	2365

Non-assujettissement des libéralités	2368
Non-assujettissement des remboursements de frais professionnels	2369
Revenus de remplacement	2371
Modalités propres à certaines catégories de travailleurs	2372
II Les cotisations sociales (de base et générales)	2377
Cotisations personnelles du travailleur à la sécurité sociale	2378
Cotisations patronales à la sécurité sociale	2379
1. Aperçu général	2379
2. La cotisation patronale de base globale par catégorie d'employeurs/travailleurs (1er janvier 2019)	2381
III Le bonus à l'emploi (ou réduction des cotisations personnelles sur les bas salaires)	2386
Travailleurs concernés	2387
Modalités de calcul de la réduction	2388
1. Étape 1 – Détermination du salaire mensuel de référence (= facteur "S")	2389
2. Étape 2 - Calcul du montant de base de la réduction (= facteur "R")	2393
3. Étape 3 - Adaptation du montant de la réduction effectivement accordée (= facteur "P")	2395
Imputation de la réduction des cotisations personnelles	2398
Moment du calcul de la réduction	2399
IV La réduction des cotisations sociales personnelles pour le travailleur victime d'une restructuration	2400
V Cotisations sociales particulières	2405
Cotisation sur le double pécule de vacances (à charge du travailleur)	2406
Cotisation spéciale de sécurité sociale (CSS) (à charge du travailleur)	2407
1. Principes	2408
2. Travailleurs redevables de la cotisation	2409
3. Montant de la cotisation spéciale	2410
Cotisation "Fonds de fermeture des entreprises" (en abrégé FFE)	2413
1. Cotisation de base	2414
2. Cotisation spéciale	2420
Cotisation spéciale sur les indemnités de rupture en faveur du Fonds de fermeture d'entreprise	2425
Cotisation patronale sur le double pécule de vacances (1,6 %)	2429
Cotisation spécifique pour les accidents du travail	2437
Cotisations patronales à un Fonds de sécurité d'existence	2438
Cotisation pour le fonds amiante	2439
Cotisation de modération salariale (A.R. n° 278 et 401)	2441
1. Modération salariale (A.R. n° 278)	2441
2. Cotisation de modération salariale	2442
Cotisation spéciale pour le régime du chômage temporaire	2446
Cotisation au Fonds pour l'emploi en faveur des groupes à risque	2450
1. Principes généraux	2450
2. Conclusion d'une convention	2454
3. Montant et versement de la cotisation	2456
Cotisation pour financer le plan d'accompagnement et de suivi actifs des chômeurs	2457
Cotisation pour la promotion des initiatives concernant l'accueil des enfants	2458
Cotisation de responsabilisation pour cause de chômage économique	2459
Cotisation de solidarité sur le paiement des amendes de roulage	2464

Cotisation CO₂ pour l'utilisation privée d'une voiture de société	2465
Cotisation CO₂ sur l'allocation de mobilité ("cash for car")	2472
1. Montant de l'allocation de mobilité	2473
2. Cotisation CO ₂ sur l'allocation de mobilité	2474
Cotisation d'activation	2475
Cotisation de responsabilisation pour non-respect des règles de priorité relatives à l'occupation d'un travailleur à temps partiel	2480
Cotisation visant à accroître l'employabilité des travailleurs	2481
Cotisations et retenues (dites Decava) sur un régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC) (= anciennement, prépension conventionnelle) (situation en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2017)	2486
1. Indemnités visées	2487
2. Cotisations patronales	2488
3. Retenue à charge du chômeur avec complément d'entreprise	2499
4. Reprise du travail	2508
5. Versement de la cotisation patronale et de la retenue	2513
6. Formalités administratives	2517
7. Tableau de synthèse – Cotisations patronales et retenues sur un régime de chômage avec complément d'entreprise (à partir du 01.01.2017)	2521
Cotisations et retenues (dites Decava) sur les indemnités complémentaires versées à certaines allocations de sécurité sociale (RCIC) – Situation en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2017	2522
1. Allocations et indemnités visées	2523
2. Cotisation patronales	2525
3. Retenue personnelle	2532
4. Reprise du travail	2536
5. Versement de la cotisation patronale et de la retenue	2541
6. Formalités administratives	2543
7. Tableau de synthèse – Cotisations patronales et retenues personnelles sur l'indemnité complémentaire accordée dans le cadre d'un RCIC (situation à partir du 01.01.2017)	2547
Cotisations spéciales sur certaines indemnités complémentaires de crédit-temps (situation en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2016)	2548
1. Allocations et indemnités visées	2549
2. Cotisation patronale et retenue personnelle applicable	2551
3. Formalités administratives	2557
4. Tableau de synthèse - Cotisations et retenues sur certaines indemnités complémentaires de crédit-temps (à partir du 01.01.2016)	2558
Cotisation sur les pensions et avantages complémentaires (3,55 %)	2559
Cotisation de solidarité sur les pensions légales et extra-légales	2566
Cotisation spéciale de 8,86 % sur les versements en vue d'allouer des avantages extra-légaux en matière de retraite ou de décès prématuré (ex.: assurances groupe)	2571
Cotisation spéciale de sécurité sociale sur les pensions complémentaires (cotisation Wijninckx)	2574
Chapitre III La redistribution des charges sociales	2577
Employeurs concernés	2578
Modalités d'application de la redistribution	2579
1. Ristourne des cotisations	2579
2. Cotisation de compensation	2582
3. Synthèse relative à la redistribution des charges sociales en 2019	2584
4. Application	2585
5. Annulation de la ristourne ou de la cotisation	2586
Procédure	2587

Chapitre IV Les réductions des cotisations patronales – présentation générale	2588
Deux types de réduction: la réduction structurelle et les réductions groupes-cible	2589
Régionalisation de certaines réductions groupes-cibles à partir du 1er juillet 2014	2590
Quelle réduction groupe-cible régionale appliquer?	2591
Principes généraux et caractéristiques communes à toutes les réductions groupes-cibles	2592
1. Montant forfaitaire de la réduction groupe-cible	2592
2. Proratisation de la réduction en cas de travail à temps partiel et de prestations trimestrielles incomplètes	2593
3. Cumuls possibles	2594
4. Limitation à des cotisations patronales positives	2595
5. Continuation du bénéfice des réductions "groupes-cibles" en cas de transformation de la structure juridique de l'employeur	2596
6. Situations dans lesquelles la réduction n'est pas accordée	2600
Tableau de synthèse relatif aux réductions des cotisations patronales	2601
Chapitre V Les réductions fédérales de cotisations patronales	2602
I Présentation générale	2602
II Réduction structurelle des charges (= réduction de base)	2603
Employeurs concernés	2606
Travailleurs concernés	2607
Montant forfaitaire de la réduction	2609
1. Détermination de la catégorie à laquelle appartient le travailleur (1 ^{re} étape)	2610
2. Détermination de la rémunération trimestrielle de référence (facteur S) (2 ^e étape)	2611
3. Détermination du montant de base de la réduction (facteur R) (3 ^e étape)	2616
4. Détermination du montant définitif de la réduction (facteur Ps) (4 ^e étape)	2619
III Réduction groupe-cible "Premiers engagements"	2625
Employeurs concernés	2627
1. Pour l'engagement d'un premier travailleur	2628
2. Pour l'engagement d'un 2 ^e travailleur	2629
3. Pour l'engagement d'un 3 ^e travailleur	2630
4. Pour l'engagement d'un 4 ^e travailleur	2631
5. Pour l'engagement d'un 5 ^e travailleur	2632
6. Pour l'engagement d'un 6 ^e travailleur	2633
7. Exclusion de la réduction groupe-cible	2634
Travailleurs concernés	2635
Modalités de l'engagement	2636
Montants de la réduction et modalités d'octroi	2637
1. Situation jusqu'au 31 décembre 2015	2637
2. Situation à partir du 1er janvier 2016	2638
3. Situation à partir du 1er janvier 2017	2644
Intervention dans les cotisations de gestion dues à un secrétariat social	2649
IV Réduction groupe-cible pour diminution du temps de travail en-deçà de 38h/semaine et/ou instauration de la semaine de 4 jours	2651
Réduction collective et volontaire du temps de travail en-deçà de 38h/semaine	2653
1. Employeurs et travailleurs concernés	2654
2. Montant forfaitaire de la réduction	2655
3. Montant forfaitaire de la réduction pour certains travailleurs à temps partiel	2659
4. Récupération de la réduction	2660
5. Cumuls possibles	2661
6. Formalités	2662
Réduction des cotisations pour organisation du travail sur une semaine de 4 jours	2663
1. Employeurs et travailleurs concernés	2665
2. Montant forfaitaire de la réduction	2666

3. Récupération de la réduction forfaitaire	2668
4. Cumuls possibles	2669
5. Formalités	2670
V Réduction groupe-cible pour les travailleurs du secteur HORECA	2671
VI Réduction Maribel social – entreprises du secteur non marchand	2675
Employeurs concernés	2677
Travailleurs pris en considération	2678
Montant de la réduction	2679
Conditions et modalités d’octroi de la réduction	2680
Cumuls possibles	2681
Chapitre VI Les réductions régionales de cotisations patronales	2682
I Présentation générale	2682
II Réduction groupe-cible Travailleurs âgés	2683
Région flamande	2684
1. Employeurs concernés	2686
2. Travailleurs concernés	2687
3. Montant et durée d’octroi	2688
Région wallonne de langue française	2690
1. Employeurs concernés	2692
2. Travailleurs concernés	2693
3. Montant et durée d’octroi	2694
Région de Bruxelles-Capitale	2695
1. Employeurs concernés	2697
2. Travailleurs concernés	2698
3. Montant et durée d’octroi	2699
Communauté germanophone	2700
1. Employeurs concernés	2702
2. Travailleurs concernés	2703
3. Montant et durée d’octroi	2704
4. Mesures transitoires	2705
III Réduction groupe-cible “Demandeurs d’emploi de longue durée”	2706
Le plan Activa: réduction groupe-cible et activation	2707
Région flamande	2709
Région wallonne de langue française	2711
Région de Bruxelles-Capitale	2713
Communauté germanophone	2715
IV Réduction groupe-cible "Jeunes travailleurs"	2717
Région flamande	2718
1. Employeurs concernés	2719
2. Apprentis et travailleurs concernés	2720
3. Montant et durée d’octroi	2721
4. Formalités: jeunes travailleurs peu ou moyennement qualifiés	2723
5. Mesure transitoire	2724
Région wallonne	2725
Région de Bruxelles-Capitale	2727
Communauté germanophone	2729

V Réduction groupe-cible pour travailleur victime d'une restructuration	2731
Région flamande	2732
Région wallonne de langue française	2733
Région de Bruxelles-Capitale	2734
Communauté germanophone	2735
VI Réduction groupe-cible pour le personnel de maison	2736
Région wallonne de langue française	2738
Région flamande, Région de Bruxelles-Capitale et Communauté germanophone	2739
1. Employeurs concernés	2741
2. Travailleurs donnant droit à l'avantage	2742
3. Montant de la réduction et modalités d'octroi	2743
4. Formalités	2746
Chapitre VII Déclaration et paiement des cotisations	2747
I Déclaration multifonctionnelle (DMFA)	2747
Présentation générale de la déclaration multifonctionnelle	2748
Structure de la déclaration multifonctionnelle (dmfa)	2749
Délai et modalités de transmission de la dmfa	2752
II Paiement des cotisations à l'ONSS	2755
Principes	2755
Délais légaux de paiement	2756
Chapitre VIII Le contentieux social – sanctions – prescription	2761
Actions de l'ONSS contre les employeurs débiteurs	2761
Utilisation de la contrainte pour le recouvrement de cotisations	2762
Sanctions civiles et pénales	2763
Le délai de prescription	2766
Privilège de l'ONSS	2771
Suspension de l'exigibilité des créances de l'ONSS	2772
Chapitre IX Les prestations de sécurité sociale	2775
I Les allocations familiales	2775
Principe	2776
Régionalisation	2779
II L'assurance chômage	2782
Conditions d'admission aux allocations de chômage	2783
1. Admission sur la base d'un travail salarié	2784
2. Admission sur la base des études	2788
3. Maintien de l'admissibilité	2793
Les conditions d'octroi	2795
1. Privation d'emploi et de rémunération	2796
2. Perte d'un emploi à temps plein	2799
3. Être apte au travail et respecter une condition d'âge	2800
4. Être et rester inscrit comme demandeur d'emploi	2801
5. Être disponible pour le marché de l'emploi	2802
6. Autres conditions	2803

Les allocations de chômage	2804
1. Dispositions générales	2804
2. Classification des chômeurs	2806
3. Calcul de l'allocation sur un plafond salarial	2811
4. Taux des allocations de chômage et dégressivité de celles-ci	2814
5. Particularités pour certaines catégories de chômeurs	2824
6. Montants des allocations de transition ou d'insertion	2826
7. Précompte professionnel sur les allocations de chômage ou d'insertion	2827
Cas particulier – Les travailleurs à temps partiel	2829
1. Occupation à temps partiel assimilée à un emploi à temps plein	2830
2. Occupation comme travailleur à temps partiel avec maintien des droits	2832
3. Occupation volontaire à temps partiel	2844
Documents de chômage	2850
1. En cas de chômage complet	2851
2. En cas de chômage temporaire	2852
3. Pour le travailleur à temps partiel avec maintien des droits	2856
4. Pour le travailleur prépensionné	2857
5. Les attestations de chômage C63 - RCC	2858
Procédure d'octroi des allocations	2859
III Les pensions de retraite et de survie des travailleurs salariés	2862
Bénéficiaires de la pension de retraite (régime des salariés)	2863
Conditions d'octroi	2864
1. Age de la retraite	2865
2. Cessation de l'activité professionnelle	2875
3. Condition de résidence	2876
Montant de la pension	2877
1. La carrière professionnelle	2878
2. La rémunération	2882
3. La situation familiale	2883
Demande et paiement de la pension	2884
Le travail autorisé des pensionnés	2886
1. Déclaration préalable d'occupation	2887
2. Limites de revenus autorisés	2889
3. Modalités particulières de calcul	2898
4. Sanctions	2899
5. Cumul d'une prestation sociale et d'une pension?	2900
6. Contrat et conditions de travail	2901
IV L'assurance accident de travail	2903
Champ d'application	2904
Accident du travail et accident sur le chemin du travail	2905
Les réparations prévues par la loi	2908
Réparations sur la base du principe de la responsabilité civile	2915
Les déclarations d'accident	2916
V Les maladies professionnelles	2917
Champ d'application	2918
Maladies professionnelles	2919
Les réparations prévues par les lois coordonnées	2920
Procédure	2925

PARTIE 5 ANNEXES

Annexe 1 Plafonds de rémunérations	2926
Plafonds de rémunérations en matière de contrats de travail	2926
Annexe 2 Barèmes de précompte professionnel	2927
Précompte sur les salaires payés par mois (à partir du 1^{er} janvier 2019)	2927
Précompte sur les pécules, primes et indemnités de rupture	2928
Adresses utiles	
Registre alphabétique	